

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 novembre 2016**

OBJET

03 – DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNE 2016

N° 2016-11-03

NOMENCLATURE : 7/1/3

L'an deux mille seize, le vingt-et-un novembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le dix novembre 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 24

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Yvon LERAT, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL

Pouvoirs : 5

Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Lionel BROSSAULT
Michel RINCE donne pouvoir à Catherine HENRY
Damien CLOUET donne pouvoir à Thierry GICQUEL
Martine MOREL donne pouvoir à Emmanuel RENOUX
Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Alain BLANCHARD

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....24
ayant un pouvoir...5
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

Le projet de décision modificative n°2 pour l'exercice 2016 du budget Commune s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes 111 216 €
Dépenses 111 216 €

Section d'investissement

Recettes 210 613.63 €
Dépenses 210 613.63 €

Après examen en détail,

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20161121-16-11-21-DE03-
DE
Date de télétransmission : 05/12/2016
Date de réception préfecture : 05/12/2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 23 Voix pour et 6 Voix contre, décide :

- D'ADOPTER la décision modificative n°2 pour l'exercice 2016 du budget Commune.

Pour extrait conforme,

Le 21 novembre 2016,

**Le Maire,
Alain ROYER**

